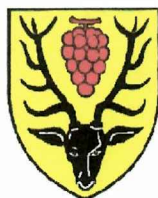


Extrait du procès-verbal
Commune de Chamblon



CONSEIL GENERAL

Extrait du registre des
délibérations

Séance du 5 décembre 2022

Présidence : Daniel Poncet

Membres inscrits : 65

Membres présents : **39** (y compris
Président)

Le Conseil général de Chamblon, sur proposition de la Municipalité, vu le **préavis municipal n° 08/22** relatif au budget 2023, entendu les rapports de sa commission, et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : d'adopter le budget de fonctionnement pour l'année 2023, tel que présenté par la Municipalité, soit avec une perte présumée après amortissements de CHF 84'070.-.

Ainsi délibéré par **37** « oui », **0** « non » et **1** abstention.

Pour extrait certifié conforme.



AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Daniel Poncet

Le Secrétaire

Jean-Pierre Genevay